



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

## EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance ordinaire du 25 Juin 2013

**DOSSIER N° 11 :**

ASSOCIATION SPORTIVE  
COLLEGE JEAN MOULIN –  
OCTROI D'UNE AIDE  
EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 25 Juin 2013

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 33**

**Absent : 0**

**Excusés : 2**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusées avec procuration** : MME MANDARD (à MME SALIN), MME TRAORE (à MME MADELMONT)

**Absent** :

**Secrétaire** : MME THIBAudeau

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

**DOSSIER N° 11 : ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN MOULIN –  
OCTROI D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

Les élèves du collège Jean Moulin participent aux rencontres organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Dans ce cadre, 7 élèves disputent cette année scolaire, les Championnats de France de badminton collèges, qui se déroulent à NEVERS.

Le budget du déplacement, présenté lors de la demande d'aide financière formulée par l'Association Sportive du collège, s'élève à 1 535 €. Il comprend des frais d'hébergement et de repas à hauteur de 819 €, des frais de location de véhicule et de route pour 716 €.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande d'aide financière formulée par l'association sportive du collège Jean Moulin, pour le déplacement de l'équipe UNSS badminton,

Considérant que l'intérêt local le justifie et en vue d'encourager la pratique sportive des jeunes et les rencontres intercollèges,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Octroie une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association sportive du collège Jean Moulin, pour le déplacement organisé à Nevers dans le cadre de l'UNSS badminton, pour l'année scolaire 2012/2013,

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2013 chapitre 65.

Fait et délibéré le 25 Juin 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET